



CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE  
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin - 35700 RENNES (France)  
Tél.: + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax: + 33 (0)2 99 35 09 19  
Email: [secretariat@crpm.org](mailto:secretariat@crpm.org) - Web: [www.crpm.org](http://www.crpm.org)

## 43EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA CRPM 5/6 novembre 2015 - Florence (Toscane, Italie)

# DECLARATION FINALE

Les Régions Périphériques Maritimes dont la liste figure ci-après se sont réunies à Florence (Toscane, IT) les 5/6 novembre dans le cadre de la 43ème Assemblée Générale de la CRPM

ABERDEEN CITY (UK), ABERDEENSHIRE (UK), ABRUZZO (IT), AÇORES (PT), ANDALUCIA (ES), AQUITAINE (FR), ARGYLL & BUTE (UK), ASTURIAS (ES), ATTIKI\* (GR), AUST AGDER (NO), BALEARES (ES), BASSE-NORMANDIE (FR), BORNHOLM (DK), BRETAGNE (FR), CALABRIA (IT), CALARASI (RO), CAMPANIA\* (IT), CANARIAS (ES), CANTABRIA (ES), CATALUNYA (ES), COMUNIDAD VALENCIANA (ES), CORNWALL (UK), CYPRUS (District Authorities) (CY), DYTIKI ELLADA (GR), EMILIA ROMAGNA (IT), GALATI (RO), GALICIA (ES), GÄVLEBORG (SE), GOTLAND (SE), GOZO (MT), HALLAND (SE), HELSINKI-UUSIMAA (FI), HIGHLAND (UK), HIJUMAA & SAAREMAA (EE), IDA-VIRUMAA & PÄRNUMAA (EE), IONIA NISIA (GR), KENTRIKI MAKEDONIA (GR), KIRKLARELI (TR), KOTOR\* (MONTENEGRO), KRITI (GR), KYMENLAAKSO (FI), LANGUEDOC-ROUSSILLON (FR), LAZIO (IT), LIGURIA\* (IT), MADEIRA (PT), MAYOTTE (FR), MELILLA (ES), MIDTJYLLAND (DK), MOLISE (IT), MØRE OG ROMSDAL (NO), MURCIA (ES), NAVARRA (ES), NOORD NEDERLAND (NL), NOORD-HOLLAND (NL), NORDJYLLAND (DK), NORDLAND (NO), NORD-PAS DE CALAIS (FR), NORRBOTTEN (SE), NORTHERN & WESTERN REGIONAL ASSEMBLY (IE), NOTIO AIGAIOS (GR), ÖREBRO (SE), ORKNEY (UK), ØSTFOLD (NO), OSTROBOTHNIA (FI), PÄIJÄT-HÄME (FI), PAIS VASCO (ES), PAYS DE LA LOIRE (FR), PELOPONNISOS (GR), PODLASKIE (PL), POITOU-CHARENTES (FR), POLYNESIE FRANÇAISE (FR), PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (FR), RABAT-SALE-KENITRA (MA), ROGALAND (NO), SARDEGNA (IT), SHETLAND (UK), SHKODËR (AL), SKÅNE (SE), SØR-TRØNDELAG (NO), SOUTH-WEST FINLAND (FI), STEREA ELLADA (GR), STOCKHOLM (SE), TELEMAR (NO), TIRANA (AL), TOSCANA (IT), TULCEA (RO), VÄSTERBOTTEN (SE), VÄSTRA GÖTALAND (SE), VENETO (IT), VEST-AGDER (NO), VESTFOLD (NO), VOREIO AIGAIOS (GR), WALES (UK), WESTERN ISLES (UK), ZUID-HOLLAND (NL)

(\*) *Observateur*

**Au nom des Régions présentes, le Président de la CRPM, remercie très chaleureusement la Région Toscane et son Président, Enrico ROSSI, pour l'hospitalité et l'accueil qui leur ont été réservés.**

**Il remercie également les autorités régionales présentes et les institutions européennes qui ont pris part aux travaux de la Conférence, en particulier le Vice-Président du Parlement européen Antonio Tajani, les Députés européens Jan Olbrycht et Ines Ayala Sender et les Commissaires Christos Stylianides et Karmenu Vella.**

## Au nom de ses membres, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe, réunie pour sa 43ème Assemblée Générale annuelle à Florence, a adopté la Déclaration Finale suivante

L'année 2015 a été particulièrement éprouvante pour le projet européen à différents égards :

1. Le manque de solidarité entre les États membres de l'UE et l'absence d'une solution européenne à long terme pour s'attaquer à la crise des réfugiés a remis en cause le principe de la libre circulation au sein de l'UE.
2. La reprise de la croissance commence à s'installer en Europe, mais de nombreuses Régions périphériques sont encore à la traîne, comme en témoignent de récentes données statistiques démontrant **l'écart de développement qui ne cesse de s'élargir entre les Régions européennes**. Néanmoins, les initiatives constructives prises au niveau de l'Union européenne avec les Régions maritimes, telles que l'approche de la croissance bleue, donnent des résultats.
3. A l'approche de la révision à mi-parcours du budget communautaire, les politiques européennes traditionnelles –dont l'objectif est de créer de la croissance par une approche décentralisée, renforcer la cohésion territoriale et réduire les disparités régionales- sont remises en question au profit d'approches visant à **stimuler l'investissement en Europe et dans ses territoires, sans tenir compte des réalités géographiques**.

**Nous demandons instamment à la Commission de réhabiliter l'esprit d'étroite collaboration avec les Régions et les organisations comme la CRPM.**

*Au nom des Régions Périphériques et Maritimes, la CRPM invite les Institutions européennes à prendre en considération les messages suivants :*

### Un rôle pour les Régions dans les politiques de voisinage et de migration

Dans la région euro-méditerranéenne, les inégalités économiques combinées aux conflits et à l'instabilité politique qui règne au Moyen-Orient et en Afrique sub-saharienne ont conduit à des niveaux élevés de mobilité humaine entre les deux rives de la Méditerranée. Des drames humains de grande ampleur sont devenus une réalité quotidienne dans les Régions méditerranéennes.

4. La prolifération des sommets d'urgence organisés par l'UE en 2015 pour faire face à la crise des réfugiés et des migrants n'a fait que révéler l'étendue du manque de solidarité de la part de certains États membres de l'UE, qui ont refusé de reconnaître le caractère européen des enjeux. Les États membres devraient s'inspirer de la solidarité affichée entre les Régions périphériques et maritimes et en particulier au sein des membres de la Commission Interméditerranéenne, qui **assument l'énorme responsabilité humaine et financière de sauver des vies et soutenir les migrants dans leur intégration**.
5. La solidarité au niveau européen nécessiterait une stratégie européenne appropriée avec des ressources suffisantes pour renforcer les capacités d'accueil, le système d'asile ainsi que la gestion des frontières extérieures dans le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. Cette stratégie doit reconnaître les effets positifs de la migration sur le développement d'un point de vue démographique. Cela permettrait d'attirer l'attention sur l'intégration socio-économique des migrants dans la société européenne par des mesures ou programmes promouvant l'emploi indépendant et par la coopération au développement avec leur pays d'origine, y compris l'appui à la décentralisation et à la gouvernance démocratique.
6. La campagne de solidarité « Nous sommes tous Méditerranéens »<sup>1</sup> lancée à l'initiative de la CRPM et sa Commission Interméditerranéenne, ainsi que d'autres actions pour mobiliser les dirigeants européens sur la **nécessité d'une véritable politique méditerranéenne**<sup>2</sup> tenant compte de la gestion des flux migratoires ne commencent malheureusement que maintenant à porter leurs fruits.

<sup>1</sup> <http://tousmediterraneens.com/en/>

<sup>2</sup> Voir par exemple la [Lettre ouverte au Conseil de l'UE et au Parlement européen](#) adressée en avril 2015 et la [Réunion des Présidents régionaux avec Martin Schulz](#), Président du Parlement européen, en mai 2015

7. L'aide humanitaire supplémentaire de 1 milliard d'euros que les États membres se sont engagés à octroyer<sup>3</sup> pour gérer l'afflux de migrants qui débarquent quotidiennement sur les plages de Grèce et d'Italie, ainsi que les quelques plans volontaires ambitieux annoncés par des États membres vis-à-vis du nombre de demandeurs d'asile qu'ils accepteraient, sont les bienvenus car ils vont largement dans le sens des propositions de la CRPM. **Toutefois, ils ne correspondent pas à la réponse stratégique à long terme que la CRPM attend des institutions de l'UE**, telle qu'une approche globale et intégrée au niveau de l'UE, de solidarité et d'appui aux Régions et un examen de la politique migratoire de l'UE ainsi que l'amélioration des voies de migration légales. La situation ne concerne plus uniquement la Méditerranée puisque d'autres zones de l'Union (notamment les Régions du nord de l'UE) supportent aussi le défi de l'intégration d'un nombre élevé de demandeurs d'asile.
8. Dans ce contexte, la CRPM se félicite de la révision de la Politique européenne de voisinage et invite la Commission à **améliorer la coordination de la Politique européenne de voisinage avec les autres politiques de l'UE**, en particulier la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la Politique en matière de migration, mais aussi les programmes de financement de l'UE et avec l'Union pour la Méditerranée. La Politique européenne de voisinage ne peut fonctionner que si la co-appropriation de la Politique avec les autorités locales et régionales est renforcée, tel que déjà démontré par la coopération transfrontalière dans le cadre des programmes IEV/CT, et conforme aux stratégies macro-régionales et de bassin maritime.
9. L'Assemblée générale de la CRPM se félicite de la réponse généreuse et spontanée des communautés et des autorités locales et régionales à travers l'Europe face à la crise des réfugiés ; elle soutient les mesures pour que les Régions utilisent les fonds communautaires pour faire face aux besoins urgents des réfugiés ; et elle exprime ses regrets que certains Gouvernements aient été aussi réticents à accueillir davantage de réfugiés, malgré le souhait de l'opinion publique de les recevoir.

### Vers des instruments d'investissement européens « spatialement aveugles » ?

La nouvelle Commission Juncker a apporté à la fois un changement sur le fond et sur la forme par rapport à la précédente Commission européenne<sup>4</sup>. L'un des changements les plus notables concerne l'approche choisie pour faire face à la baisse des niveaux d'investissement depuis le début de la crise en 2008. La solution préconisée par la Commission européenne est de s'appuyer sur un nouveau mécanisme européen de financement (Fonds européen pour les Investissements stratégiques - EFSI) afin de mobiliser un financement privé pour des projets d'investissement stratégique, associé à une utilisation accrue des instruments financiers dans le cadre de la Politique de cohésion.

10. La CRPM appelle à ce que la mise en œuvre de l'EFIS se fasse avec l'implication pro-active des Régions dans l'identification des projets stratégiques qui contribueront à la croissance future de l'Union européenne.
11. Si l'approche adoptée par la Commission européenne est, certes, la bienvenue, les Régions périphériques et maritimes n'ont pas toutes la même expérience pour ce qui est des instruments financiers. **Beaucoup d'entre elles ne disposent pas encore des structures et de l'expertise nécessaires pour exploiter ces nouveaux instruments de manière efficace**. Le fait que tous les événements organisés par la Commission européenne pour renforcer les capacités dans le domaine des instruments financiers ont lieu dans des capitales ne fait rien pour atténuer ces inquiétudes<sup>5</sup>.
12. En outre, les instruments financiers pourraient favoriser des projets qui ont déjà accès à des sources d'investissement au détriment de ceux considérés « à risque » par les investisseurs privés, mais dont l'importance stratégique est bien plus grande pour l'Europe. C'est déjà le cas dans des secteurs tels que les biotechnologies bleues, les énergies marines renouvelables et les industries maritimes. Il convient de trouver un équilibre – avec les Régions qui sont les mieux placées pour cela – entre les instruments financiers et les instruments d'investissements publics classiques (comme les subventions) afin d'être efficace lorsque le marché ne l'est pas. **Les Régions sont les mieux placées pour en juger**.
13. Généraliser une telle approche pour stimuler la croissance et l'emploi en Europe **soulèverait des questions à long terme concernant la nature et les rôles de la Politique de cohésion** (la politique

<sup>3</sup> [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-15-5700\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-5700_en.htm)

<sup>4</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/442\\_fr\\_technical\\_paper\\_cpmr\\_cohesion\\_crete.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/442_fr_technical_paper_cpmr_cohesion_crete.pdf)

<sup>5</sup> <https://www.fi-compass.eu/events/list>

d'investissement de l'UE jusqu'à présent), **la poursuite de l'objectif de cohésion territoriale, et la légitimité des autorités locales et régionales, comme l'a rappelé la CRPM lors de son Bureau politique à Nantes en février 2015**<sup>6</sup>. L'EFSI doit également être mieux relié aux stratégies macro-régionales et de bassins maritimes existantes et potentielles et à leurs plans d'action.

14. Ces éléments – ainsi que les plans visant à établir un budget distinct pour les pays membres de la zone euro – doivent faire l'objet d'un examen attentif de la part des Régions Périphériques et Maritimes. Il faudrait poursuivre les recherches pour comprendre **quels secteurs et niveaux de l'économie peuvent être étayés par des instruments financiers et leur impact sur la cohésion économique, sociale et territoriale**. Ces questions doivent être au cœur de la révision du CFP qui doit avoir lieu en 2016.

## Les Régions comme acteurs d'investissements réels et efficaces

La CRPM tient à rappeler le rôle efficace joué par les Régions en termes de promotion d'investissement pour la croissance et l'emploi.

### En ce qui concerne les questions maritimes

15. Les Régions soulignent que l'un des piliers de la politique d'investissement de l'UE est fondé sur les programmes opérationnels, et que la politique d'innovation de l'UE est mise en pratique par le biais des Stratégies de spécialisation intelligente portées par les Régions (stratégies S3). Dans le cadre du lancement d'une « plate-forme » sur les investissements<sup>7</sup>, la CRPM collabore avec les Régions, la Commission européenne et les parties prenantes afin de promouvoir l'utilisation des fonds disponibles. **La révision du CFP en 2016 devrait confirmer le maintien des investissements maritimes et de la croissance bleue en tête des priorités au niveau européen.**
16. Par ailleurs, les Programmes opérationnels et les Stratégies de spécialisation intelligente ont été en grande partie élaborés par les Régions pour répondre aux besoins de l'économie maritime réelle sur le terrain. Les stratégies régionales reflètent la réalité des interactions économiques entre les secteurs maritimes et les parties prenantes, veillant ainsi à ce que les fonds de l'UE soient utilisés de façon efficace.
17. La contribution que les Régions peuvent apporter à l'utilisation efficace des fonds de l'UE dans le domaine maritime exige aussi de nouvelles évolutions dans les politiques de l'UE. Dans cette optique, la CRPM souligne les points suivants :
  - a. La nécessité de soutenir à la fois le développement des énergies marines renouvelables, de la construction navale et autres industries maritimes en transition (par ex. secteurs du pétrole et du gaz), ainsi que **l'élaboration d'une stratégie industrielle maritime européenne unifiée impliquant les initiatives européennes actuelles dans ces domaines.**
  - b. **La promotion de l'éducation et de la formation, la mobilité, et le renforcement de l'attractivité du secteur maritime sont essentiels.** La CRPM continuera à jouer son rôle par le biais de son projet Vasco da Gama, mené au profit de la croissance bleue et reproduit au niveau des bassins maritimes.
  - c. La nécessité pour la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et les directives sur la Planification de l'espace maritime de porter une grande attention à l'interaction terre-mer et aux synergies avec les stratégies de développement régionales, de bassins maritimes ou macro-régionales.
  - d. La nécessité pour les institutions de l'UE de collaborer avec les Régions pour surveiller les incidences socio-économiques de la Politique commune de la pêche, en lien notamment avec des questions telles que l'obligation de débarquer toutes les captures, y compris les prises accessoires en particulier dans les Régions ultrapériphériques et les îles le lien entre la pêche et les réglementations environnementales (p. ex. DCSMM) et la mise en place de plans de gestion pluriannuels dans les différents bassins maritimes.
18. La CRPM demande à ce que les communautés dépendantes de la pêche soient représentées au sein des Groupes de haut niveau créés dans le cadre de la Politique commune de la Pêche pour aider à la mise en œuvre de l'interdiction des rejets, afin que les modalités concrètes effectives pour la pêche durable soutiennent également des communautés de pêcheurs durables.

<sup>6</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/435\\_fr\\_cpmr\\_declaration\\_juncker\\_plan.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/435_fr_cpmr_declaration_juncker_plan.pdf)

<sup>7</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/441\\_agenda\\_maritime\\_crpm\\_2015.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/441_agenda_maritime_crpm_2015.pdf)

## En ce qui concerne la Politique de cohésion

19. La CRPM accueille très favorablement les dispositions renforcées sur le partenariat et la gouvernance multi-niveaux au sein de la Politique de cohésion pour 2014 - 2020, qui sont en quelque sorte inspirées par la proposition de la CRPM sur les Pactes territoriaux<sup>8</sup>. L'étude de la CRPM menée auprès de 40 Régions membres fait état d'avancées en termes d'implication des Régions dans les programmes de la Politique de cohésion, **bien que la qualité de la participation reste très inégale d'un État membre à l'autre**, la dimension des îles étant notamment largement ignorée dans la Politique de cohésion malgré les dispositions spécifiques du Traité de l'UE. **La dimension de gouvernance multi-niveaux de la Politique de cohésion doit être préservée et soulignée dans le contexte de la révision à mi-parcours du CFP qui doit avoir lieu en 2016**, par l'implication pro-active des Régions, en qualité de partenaires reconnus, comme indiquée à l'article 5 du RDC.

La CRPM appelle la Commission européenne et les États membres à explorer les avantages de lancer d'autres stratégies macro-régionale et de bassins maritimes.

## En ce qui concerne les questions de transport

20. Les corridors multimodaux du RTE-T progressent et les Régions se réjouissent de participer aux Forums dédiés ; mais leurs demandes exprimées dans ce cadre doivent être prises en compte dans la mise en œuvre des corridors RTE-T.
21. L'amélioration de la coordination entre les 9 corridors MIE/RTE-T ainsi qu'entre les corridors de fret ferroviaire devrait être assurée pour répondre aux besoins réels du trafic. La participation des Régions dans la mise en œuvre de cette coordination est essentielle, car elles connaissent les besoins et les demandes de services.
22. Les projets transfrontaliers sont la pierre angulaire d'un vrai réseau européen, les Régions et la CRPM en sont les principaux facilitateurs. Ces projets peuvent rencontrer des difficultés à figurer parmi les priorités nationales, et ainsi remettre en question leur rôle primordial dans le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe.

## En ce qui concerne les questions de changement climatique

23. Les responsabilités législatives importantes qui incombent aux Régions dans ce domaine et l'ampleur des actions qu'elles mènent à bien au niveau local et régional, nécessitent, pour une meilleure efficacité, une dimension territoriale intégrée dans la politique d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Les Régions demandent à ce que leur rôle dans la lutte contre le changement climatique, ainsi que dans l'adaptation au changement climatique, soit reconnu et légitimé par les Nations Unies et les gouvernements nationaux. La responsabilité des Régions dans la planification et la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique devrait s'accompagner d'un rôle accru à la fois en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des programmes sur le climat et l'Agenda 2030, dans le cadre des négociations internationales. Les Régions appellent également à un ensemble de responsabilités en termes d'approches ascendantes (« bottom-up ») pour l'élaboration de plans relatifs au climat (tels que les plans nationaux d'adaptation et d'atténuation) et de meilleures synergies avec les programmes concernant le développement post-2015 et le climat<sup>9</sup>. **Faciliter l'accès des Régions aux fonds, tels que le Fonds de solidarité de l'UE qui peut uniquement intervenir à la demande des États membres, est essentiel.** Les Régions demandent aussi à ce que les îles, les Mers et les Océans, soient pris en compte dans les conclusions de la COP21.

## En ce qui concerne les questions de coopération externe

24. La CRPM se réjouit vivement de l'adoption de l'Agenda mondial pour le développement durable à l'horizon 2030. Concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030, **un nouveau modèle de solidarité Nord-Sud et Sud-Nord**, basé sur la cohérence, la coordination et la coopération avec tous les niveaux de gouvernement, est crucial. **La coopération décentralisée sera un outil capital pour la mise en œuvre de l'agenda dans la perspective de 2030.** Le renforcement des capacités et les méthodes d'apprentissage par les pairs destinées aux gouvernements locaux et régionaux, y compris par le biais d'une assistance technique et de la mise à disposition de moyens financiers adéquats, doivent également être développés.

<sup>8</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/5\\_pour\\_reussir\\_une\\_strategie\\_de\\_lisbonne-fr.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/5_pour_reussir_une_strategie_de_lisbonne-fr.pdf)

<sup>9</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/444\\_fr\\_cpmr\\_climate-policy\\_position.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/444_fr_cpmr_climate-policy_position.pdf)



## Des disparités qui s'accroissent en Europe : qu'est-il arrivé à l'objectif de cohésion territoriale ?

L'évolution économique positive identifiée dans les dernières prévisions économiques de la Commission européenne au printemps dernier<sup>10</sup> masque des signes affligeants que les disparités régionales sont non seulement une réalité encore très présente, mais surtout en progression constante<sup>11</sup>. **La croissance a été très inégale dans la plupart des pays européens, dont de nombreuses Régions - souvent périphériques, ultrapériphériques ou insulaires - accusent un retard encore plus important que la moyenne européenne**, comme en témoigne une récente analyse menée par la CRPM. Ces statistiques sont particulièrement pertinentes pour l'élaboration de futures politiques européennes à fort impact territorial.

### En ce qui concerne la Politique de cohésion

25. Les statistiques, malheureusement, ne dictent pas la politique et on ne saurait présumer que l'accroissement des niveaux de disparités contribuera à légitimer davantage la Politique de cohésion dans la période de l'après 2020. À la lumière de ces éléments, **il est plutôt alarmant de constater que la Commission européenne elle-même se demande si la Politique de cohésion devrait soutenir toutes les Régions de l'Union après 2020**, comme l'a mentionné le Commissaire Cretu dans un récent discours<sup>12</sup>.
26. La CRPM appelle la Commission à défendre la valeur ajoutée de la Politique de cohésion et sa contribution à la réalisation des deux objectifs que sont l'accroissement de la compétitivité et la réduction des disparités régionales. **La révision du CFP, qui doit avoir lieu d'ici la fin de 2016, est l'occasion de rappeler la contribution de la Politique de cohésion comme politique d'investissement pour toutes les Régions européennes.**
27. En outre, la CRPM demande à ce que la Politique de cohésion post 2020 examine la question des statistiques, par exemple le coût du transport vers les Régions et les îles les plus éloignées, en complément des statistiques de PIB par habitant, pour mieux refléter les spécificités territoriales lors de l'allocation des Fonds. Une politique de cohésion basée sur des statistiques plus équilibrées soutiendrait la croissance, l'emploi et l'innovation hors des zones fortement peuplées, comme évoqué par la Commissaire Cretu lors de son discours du 28 août 2015 à Lisbonne. La CRPM continuera à travailler sur ce sujet et se mobilisera pour réagir aux propositions de la Commission sur la nouvelle architecture de la Politique.

### En ce qui concerne les politiques de transport de l'UE

28. **La CRPM déplore que la poursuite de la cohésion territoriale et l'accessibilité semblent secondaires aux yeux de la Commission européenne.** Les neuf corridors prioritaires du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe ne desservent pas les zones les moins accessibles du territoire européen, notamment les Régions insulaires et ultrapériphériques. Comme indiqué dans la réponse de la CRPM à la révision à mi-parcours du Livre blanc sur les transports, **l'écart de connectivité entre les territoires européens qui en résulte pourrait alors se creuser davantage** et, en fin de compte, entraîner une plus forte perte d'attractivité pour les Régions qui restent les plus périphériques et difficiles d'accès. Il est par conséquent demandé à la Commission européenne d'augmenter l'allocation financière et d'adopter des taux de co-financement plus favorables pour les projets du réseau global dans la prochaine révision de la réglementation du MIE.
29. **La révision du CFP en 2016 devrait consacrer le principe d'accessibilité**, et les priorités des neuf corridors terrestres des réseaux transeuropéens devraient évoluer à cette occasion afin de faciliter l'accès des Régions périphériques. Les instruments de l'UE en faveur du transport maritime comme le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe devraient être renforcés en réintroduisant le soutien au démarrage des services de transport. Le prochain appel du MIE pour les Autoroutes de la Mer devrait favoriser davantage les projets dans les zones périphériques, insulaires et ultrapériphériques en termes de taux de cofinancement et de règles d'éligibilité.

<sup>10</sup> [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/eu/forecasts/2015\\_spring\\_forecast\\_en.htm](http://ec.europa.eu/economy_finance/eu/forecasts/2015_spring_forecast_en.htm)

<sup>11</sup> <http://news.crpm.org/wp-content/uploads/2015/08/Analysis-from-the-CPMR-Secretariat-Regional-GDP-statistics-July-2015.pdf>

<sup>12</sup> [https://ec.europa.eu/commission/2014-2019/cretu/announcements/55th-congress-european-regional-science-association-lisbon-portugal\\_en](https://ec.europa.eu/commission/2014-2019/cretu/announcements/55th-congress-european-regional-science-association-lisbon-portugal_en)

## En ce qui concerne les politiques énergétiques

30. Alors que la stratégie-cadre sur l'Union de l'Énergie est sans conteste un progrès appréciable pour répondre aux risques d'approvisionnement énergétique pour les pays les plus vulnérables, **la CRPM déplore que la notion « d'insularité énergétique » s'applique uniquement aux États membres, et non pas aussi aux Régions insulaires.** Les défaillances du marché, la mauvaise connectivité avec le continent, la sécurité de l'approvisionnement et les coûts élevés de production d'énergie sont autant de défis spécifiques pour les Régions insulaires dans le secteur de l'énergie<sup>13</sup>. Ces difficultés sont accentuées dans les territoires ultrapériphériques compte tenu de leur grand éloignement du continent européen. Ces défis nécessitent un soutien accru et des changements dans le régime des aides d'État pour réduire les disparités. En outre, orienter les fonds pour le développement de projets et pilotes transfrontaliers en matière d'énergie - par exemple dans la mer du Nord, en vue de parvenir à un Réseau maillé de la mer du Nord - qui soutiennent l'Union de l'énergie devraient également être encouragés dans le cadre de la révision du CFP et dans les Régions insulaires et ultrapériphériques pour développer des projets destinés à encourager l'utilisation des énergies renouvelables afin de rendre ces Régions moins dépendantes des combustibles fossiles.
31. Concernant la rénovation énergétique des bâtiments, le rôle du secteur public et des Régions en particulier, à l'appui de l'Union de l'énergie, doit être exemplaire. De ce point de vue, il conviendrait de mettre en place des modèles de gouvernance à multi-niveaux pour la rénovation énergétique des bâtiments. Des éléments tels que l'inclusion des partenariats public-privé, l'établissement d'un soutien financier pour stimuler le marché et s'attaquer aux défaillances du marché, la création de modélisations des systèmes d'information, la sensibilisation et le renforcement des capacités devraient être considérés comme des facteurs de réussite.

*Adoptée à l'unanimité*

*À l'exception du :*

*Point 7. Adoptée à la majorité (1 vote contre, 1 abstention)*

*Point 27. Adoptée à la majorité (7 votes contre et 2 abstentions)*

---

<sup>13</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/443\\_fr\\_cpmr\\_energy\\_union-technical\\_paper.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/443_fr_cpmr_energy_union-technical_paper.pdf)